

Questions au Feuilleton

Lithogéochimie du super-groupe de l'Huronien	Favoriser et stimuler l'exploration minérale en délimitant des zones cibles où la concentration de métaux est anormale dans les roches sédimentaires de l'Huronien, dans la région d'Algoma-Sudbury.	222,691	160,246	382,937
Critères d'exploration chimique des formations rocheuses	Identifier les horizons cibles pour l'exploration dans la formation de l'Onaping, le bassin de Sudbury, de même que les critères lithogéochimiques utiles à l'exploration des gisements de métaux communs sulfurés dans ces zones et des gisements d'or dans la ceinture de roches vertes ailleurs dans cette région.	194,179	137,139	331,318
Exécution du projet	Assurer la coordination générale, le soutien administratif et les services de secrétariat pour l'exécution des quatre projets opérationnels énumérés ci-dessus.	22,600	64,492	87,092

LES ÉTUDES SUR L'UTILISATION ILLÉGALE DES DROGUES

Question n° 499—M. Howie:

Le ministère du Solliciteur général a-t-il effectué des études sur l'utilisation illégale des drogues et, dans l'affirmative, a) certaines de ces études ont-elles été effectuées par des personnes du secteur privé et, si oui, quelle est la liste de toutes ces personnes, b) quand les études seront-elles terminées, c) combien en coûtera-t-il?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Du 1 avril 1980 à ce jour: Non. a) à c) Sans objet.

LES DÉPENSES DU CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

Question n° 578—M. Howie:

Au cours de a) la présente année financière, b) chacune des deux années financières précédentes, au sujet du Conseil de recherches médicales, (i) combien le Conseil a-t-il dépensé au total (ii) combien de personnes le Conseil employait-il (iii) combien a-t-on dépensé au titre de la rémunération?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) Exercice financier 1983-1984

(i) Montant total de prévision des dépenses du CRM, incluant les traitements et la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés: \$140,572,000
(ii) Prévision de l'utilisation des années-personnes: 50
(iii) Prévision des dépenses de traitement: \$1,750,000
b) 1982-1983

(i) Montant total des dépenses du CRM, incluant les traitements et la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés: \$113,305,327
(ii) Utilisation des années-personnes: 42
(iii) Dépenses de traitement: \$1,256,714
c) 1981-1982

(i) Montant total des dépenses du CRM, incluant les traitements et la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés: \$100,238,993
(ii) Utilisation des années-personnes: 39
(iii) Dépenses de traitement: \$1,010,000

LES PENSIONS VERSÉES PAR LE CN

Question n° 667—M. Knowles:

Le 14 février 1984, combien d'employés retraités des Chemins de fer nationaux du Canada touchaient une pension mensuelle, de a) moins de \$25, b) \$25,

c) \$25.01 à \$29.99, d) \$30 à \$39.99, e) \$40 à \$49.99, f) \$50 à \$59.99, g) \$60 à \$69.99, h) \$70 à \$79.99, i) \$80 à \$89.99, j) \$90 à \$99.99, k) \$100 à \$124.99, l) \$125 à \$149.99, m) \$150 à \$199.99, n) \$200 à \$299.99, o) \$300 à \$399.99, p) \$400 à \$499.99, q) \$500 à \$599.99, r) \$600 à \$699.99, s) \$700 à \$799.99, t) \$800 à \$899.99, u) \$900 à \$999.99, v) \$1000 à \$1499.99, w) \$1500 ou plus?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

renseignements. Si on y contraignait le CN, il pourrait les Récemment, il n'y a eu aucune demande de renseignements détaillés sur la pension mensuelle de moins de \$100. C'est pourquoi les ordinateurs du CN ne fournissent plus ce genre de

produire, mais cela exigerait beaucoup de temps et des dépenses excessives. Le CN a extrait de leur base de données actuelle relative aux pensions les renseignements suivants sur le nombre de retraités par échelle de pension mensuelle en vigueur au 31 décembre 1983.

1. Nombre de retraités touchant:

a)	moins de \$100.00 par mois	2,316
b)	\$100 à \$199.99 par mois	2,652
c)	\$200 à \$299.99 par mois	3,841
d)	\$300 à \$399.99 par mois	4,122
e)	\$400 à \$499.99 par mois	3,398
f)	\$500 à \$599.99 par mois	2,679
g)	\$600 à \$699.99 par mois	2,194
h)	\$700 à \$799.99 par mois	1,815
i)	\$800 à \$899.99 par mois	1,670
j)	\$900 à \$999.99 par mois	1,310
k)	\$1,000 à \$1,499.99 par mois	3,568
l)	\$1,500 à \$1,999.99 par mois	993
m)	\$2,000 à \$2,499.99 par mois	188
n)	\$2,500 par mois et plus	57

Parmi les retraités qui reçoivent une pension de moins de \$100 par mois, il y a un certain nombre de cas où le montant de la pension versée par les Chemins de fer nationaux du Canada ne constitue pas toute la pension payable au titre de la période de service ouvrant droit à pension. C'est ainsi que la pension que le CN doit payer à ses retraités internationaux (ceux qui justifient d'une période de service tant au Canada qu'aux États-Unis) ne se rapporte qu'à la période de service effectuée au Canada. Ces employés touchent également une rente qui leur est versée en vertu de la *US Railroad Retirement Act* ou de la *Social Security Act*, pour la période de service qu'ils ont accomplie aux États-Unis.

En outre, le CN a conclu divers accords sur les pensions avec d'autres compagnies de chemin de fer, telles le Canadien Pacifique Limitée et l'Ontario Northland Railway, en vertu desquels chaque compagnie émet un chèque distinct représentant sa part de la pension totale. La présente réponse ne fait état que de la pension payable par le CN.